

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau **Ouébec** K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

## Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Machinery and Services / Machineries et services maritimes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier 6C2, Place du Portage Gatineau Québec

K1A 0S5

Title - Sujet

Infrared Transparent Windows Ass.

Solicitation No. - N° de l'invitation Date

2019-07-09 F7044-170260/C

GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG Client Reference No. - N° de référence du client

F7044-170260 PW-\$\$ML-027-27391 File No. - N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

027ml.F7044-170260

Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone Fuseau horaire 02:00 PM Eastern Daylight Saving on - le 2019-08-19 Time EDT

Delivery Required - Livraison exigée

See Herein

(819)420-2892 ( )

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer Id - Id de l'acheteur Tamaro, Daniel

027ml

(819)956-0897

Telephone No. - N° de téléphone FAX No. - N° de FAX

**Destination - of Goods, Services, and Construction:** Destination - des biens, services et construction:

> Specified Herein Précisé dans les présentes

Security - Sécurité

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

027ml. F7044-170260

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro F7044-170260/B, datée du 2018-07-26, dont la date de clôture était le 2018-09-14, à 02:00 PM. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

## Ensembles de fenêtres transparentes infrarouges avec une lentille Claire IR non obstrue adapte pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie

## **TABLE DES MATIÈRES**

| PARII                           | E 1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX  | 3      |
|---------------------------------|--|--------|
| 1.1<br>1.2<br>1.3<br>1.4<br>1.5 | INTRODUCTIONSOMMAIREEXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉCOMPTE RENDUMIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE) | 4<br>4 |
| PARTI                           | E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS  |        |
| 2.1                             | INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES   | 5      |
| 2.2<br>2.3<br>2.4               | PRÉSENTATION DES OFFRES  DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES  LOIS APPLICABLES                             | 5      |
| PARTI                           | E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES  | 7      |
| 3.1                             | INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES  | 7      |
| PARTI                           | E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION  | g      |
| 4.1                             | PROCÉDURES D'ÉVALUATION  |        |
| 4.2                             | MÉTHODE DE SÉLECTION   |        |
| PARTI                           | E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES   | 10     |
| 5.1                             | ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE  | 10     |
| 5.2                             | ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES                                   | 10     |
| PARTI                           | E 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT   | 12     |
|                                 | FRE À COMMANDES  |        |
| 6.1                             | Offre  | 12     |
| 6.2                             | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ  | 12     |
| 6.3                             | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES   | 12     |
| 6.4                             | Durée de l'offre à commandes   | 13     |
| 6.5                             | Responsables   | 13     |
| 6.6                             | UTILISATEURS DÉSIGNÉS  |        |
| 6.7                             | PROCÉDURES POUR LES COMMANDES  |        |
| 6.8                             | INSTRUMENT DE COMMANDE   |        |
| 6.9                             | LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES  |        |
| 6.10                            |  |        |
| 6.11                            | ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS  |        |
| 6.12                            |  |        |
| 6.13                            |  |        |
| 6.14                            | Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)  | 16     |

| File No N° du dossier |  |  |
|-----------------------|--|--|
| 027ml. F7044-170260   |  |  |

| B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT    | 18    |
|-------------------------------------|-------|
| 6.1 ÉNONCÉ DU BESOIN                | 18    |
|                                     | 18    |
|                                     |       |
|                                     | 18    |
|                                     |       |
|                                     |       |
|                                     |       |
|                                     |       |
|                                     | 20    |
| ANNEXE « A »                        | 21    |
| ÉNONCÉ DU BESOIN                    | 21    |
| ANNEXE « B»                         | 24    |
| BASE DE PAIEMENT                    | 24    |
| ANNEXE « C »                        | 28    |
| EXIGENCES D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPO | RTS28 |
| ANNEXE « D »                        | 29    |
| INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQU | JE29  |
| ANNEXE « E »                        | 30    |
| PLAN D'ÉVALUATION TECHNIQUE         | 30    |
| ANNEXE « F »                        | 33    |
| PLAN D'ÉVALUATION FINANCIÈRE        | 33    |

File No. - N° du dossier 027ml, F7044-170260

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# Ensembles de fenêtres transparentes infrarouges avec une lentille Claire IR non obstrue adapte pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie

#### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC: Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la facon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Énonce du Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation plan l'évaluation technique, plan d'évaluation financière, Rapports d'utilisation périodique et toute autre annexe.

#### 1.2 Sommaire

La Garde côtière canadienne à un besoin pour des ensembles de fenêtres transparentes infrarouges avec une lentille Claire IR sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie. Les ensembles de fenêtres transparente infrarouge seront utilisés dans le navires de la Garde côtière canadienne (GCC), et doit être certifié pour un milieu marin par une Société de classification reconnue par Transport Canada.

L'objectif de cette besoin est d'établir une offre à commandes individuelle et nationale pour des ensembles de fenêtres transparentes infrarouges avec une lentille Claire IR sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie de trois (3) pouces et de quatre (4) pouce conformément aux spécifications de l'annexe A – Énonce du Besoin.

Les ensembles de fenêtres transparentes infrarouges avec une lentille Claire IR sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie seront achetés au fur et à mesure

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{l} 027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buyer ID

F7044-170260 027ml. F7044-170260

des besoins, par la GCC en Colombie Britannique, en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve et Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

#### 1.2.1 Les accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### Zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

La présente demande d'offre à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes principales et nationales (OCPN) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec, ou du Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes. »

## 1.2.3 Service Connexion postel

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

## 1.3 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 1.5 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

## 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

M0019T (2007-05-25), Firm Price and/or Rates
M1004T (2016-01-28), Condition of Materials – Offer
W0003D (2000-12-01), Free on Board Destination Outside Comprehensive Land Claims Settlement Areas

#### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.»

#### 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

027ml. F7044-170260

 $\begin{array}{l} 027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buyer ID

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

#### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

 Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

> Section I : Offre technique Section II : Offre financière Section III : Attestations

 Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Offre technique deux (2) copies papier

Section II: Offre financière une (1) copies papier

Section III: Attestations une (1) copies papier

• Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

## Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. Les offrants doivent présenter leur offre technique en conformité avec l'annexe E, Plan d'évaluation technique.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe F, Plan d'évaluation financière.

## 3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères techniques obligatoires à l'Annexe E – Plan d'évaluation technique, pour être jugée recevable. L'offrant doit soumettre les documents nécessaires pour démontré la conformité avec cette exigence.

Les offrants doivent savoir que la simple énumération la conformité, sans données à l'appui pour décrire la pertinence aux exigences, l'offre ne sera pas jugée « démontré » aux fins de cette évaluation.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Afin d'être recevable l'offre financière doit avoir les prix ou taux dans tous les espaces réservés aux prix ou taux.

Les offrants doivent fournir des prix unitaire fixe, rendu droits acquittés incoterms 2010 au Canada, incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables au Canada.

Les critères d'évaluation financière sont décrits à l'annexe « F », Plan d'évaluation financière.

#### 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

027ml. F7044-170260

027mlN° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buver ID

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité - Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail (https://www.canada.ca/fr/emploideveloppement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des «

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ 027ml \end{array}$ 

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{l} 027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buyer ID

F7044-170260 027ml. F7044-170260

#### PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### A. OFFRE À COMMANDES

- 6.1 Offre
- 6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énonce du besoin reproduit à l'annexe « A ».
- 6.2 Exigences relatives à la sécurité
- **6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### 6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée annexe "C " établissement des rapports. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier  $027ml.\ F7044-170260$ 

#### 6.4 Durée de l'offre à commandes

#### 6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_ au \_\_\_\_. (Une année)

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les dates à l'attribution de l'offre à commande)

#### 6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'une année, à partir du \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes quinze (15) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les dates à l'attribution de l'offre à commande)

## 6.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'OC aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans ces zones devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

#### 6.4.4 Points de livraisons

Les points de livraison du besoin de la Garde côtière canadienne sont les navires et les lieux de base en Colombie Britannique, en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve et Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

## 6.5 Responsables

## 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Daniel Tamaro

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale de l'approvisionnement maritime et de défence

Direction des radoubs de la logistique et de la construction des petits navires

Adresse: 11 rue Laurier

Place du Portage III, 6C2, Gatineau, QC K1A 0S5

Téléphone: 819-420-2892

E-mail adresse: daniel.tamaro@tpsqc-pwqsc.qc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

3.60

 $\begin{array}{l} 027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buyer ID

027ml. F7044-170260

question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

## 6.5.2 Responsable technique

| Le responsable technique pour le contrat est :  |
|---|
| Nom : Titre : Organisation : Adresse : Téléphone : Télécopieur : Courriel :   |
| Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante. |
| (Le responsable de l'offre à commandes indiquera le représentant de l'offrant à l'attribution de l'offre à commandes)   |
| 6.5.2.1 Chargé de projet / Responsable technique d'une commande subséquente à l'offre à commandes   |
| Le Chargé de projet / Responsable technique d'une commande subséquente à l'offre à commandes est identifiée dans la commande subséquente à l'offre à commandes.   |
| 6.5.3 Représentant de l'offrant   |
| Nom : Titre :   |
| Téléphone :   |
| (Le responsable de l'offre à commandes indiquera le représentant de l'offrant à l'attribution de l'offre à commandes)   |

## 6.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont :

- Surintendant de génie maritime, Services techniques intégrés, Direction générale de la GCC;
- Surintendants adjoints de génie maritime et les gestionnaires de génie, génie maritime, Services techniques intégrés, Direction générale de la GCC;

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

- Les gestionnaires de l'entretien des bâtiments, génie maritime, Services techniques intégrés, Direction générale de la GCC;
- Chef des ingénieurs de navires, Direction des services opérationnels de la GCC.

## 6.7 Procédures pour les commandes

La Garde côtière canadienne demandera la confirmation du/des prix unitaire(s) des biens, la date de livraison et les frais d'expédition, à l'entrepreneur par courriel. Si la Garde côtière canadienne souhaite passer une commande ils devront émettre une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)

ou

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquente;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

#### 6.9 Limite des commandes subséquentes

#### 6.9.1 Pour le chargé de projet, en tant qu'utilisateur désigné

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes émis par l'utilisateur désigné ne doivent pas dépasser 5 000 \$ (taxes applicables inclus).

#### 6.9.2 Pour le responsable de l'offre à commandes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ayant une valeur supérieure à 5,000 \$ (taxes applicables inclus) seront autorisées par le responsable de l'offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de \_\_\_\_\_\_\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera le montant à l'attribution de l'offre à commandes)

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2029</u> Conditions générales biens ou services (faible valeur)
- e) l'Annexe « A », Énoncé du Besoin;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Exigences d'établissement des rapports
- h) l'offre de l'offrant en date du (Le responsable de l'offre à commandes indiquera la date de l'offre spécifiée par l'offrant dans son offre).

## 6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

#### 6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. (L'autorité contractante indiquera Lois applicables spécifiée par le soumissionnaire dans son offre).

## 6.14 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

File No. - N° du dossier 027ml, F7044-170260

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 6.2.1 Conditions générales

2029 (2016-04-04), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

(L'autorité contractante inséra la clause suivante si le soumissionnaire accepte les cartes de crédit).

L'article 12, Intérêt sur les comptes en souffrance, de <u>2029</u> Conditions générales - biens ou services (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

#### 6.3 Durée du contrat

#### 6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 6.4 Paiement

#### 6.4.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de la Commande subséquente à une offre à commandes approuvée, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) et taux ferme(s) conformément à la Base de paiement, dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus, les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.4.2 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA Paiements multiples (2008-05-12) H1001C

#### 6.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{l} 027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buyer ID

027ml. F7044-170260

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera le(s) moyen(s) de Paiement électronique de factures spécifiée par l'offrant dans son offre).

#### 6.4.4 Frais de transport payés d'avance

Clauses du Guide des CCUA F C5201C (2008-05-12) Frais de transport payés d'avance

#### 6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat; et
- b. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la Commande subséquente à une offre à commandes pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire de la facture et du <u>PWGSC-TPSGC 942</u> (sans les documents d'appui) doit être envoyé à l'autorité contractante de l'offre à commandes identifiée sous l'article intitulé « Responsables » par courriel à l'adresse suivante : Daniel.tamaro@tpsgcpwgsc.gc.ca

#### 6.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

#### 6.7 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets

#### 6.8 Condition du matériel - offre

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande d'offres à commandes.

Le matériel fourni à la Garde côtière canadienne doit avoir été produit au cours des cinq (5) dernières années.

#### 6.9 Emballage

6.9.1 L'emballage doit protéger adéquatement les pièces et composantes durant le transport et la manutention:

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

027ml. F7044-170260

- 6.9.2 Chaque emballage (unité de la palette ou boîte en carton) doivent être marquées au moyen d'une étiquette d'expédition qui peut résister et rester attaché pendant le transport et la manutention;
- 6.9.3 Chaque emballage doit contenir un bordereau de marchandises qui doit contenir, sans s'y limiter, les élément suivant : le nom et l'adresse de l'expéditeur, le nom et l'adresse du destinataire, numéro du bordereau d'emballage, une liste détaillée du contenu, date de la commande, numéro de la commande subséquente à l'offre à commandes, l'attention a \_\_\_\_\_\_ Nom et titre du poste indiqué dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.10 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des besoins et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

Id de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE « A »**

#### **ÉNONCÉ DU BESOIN**

### 1.1 Objectif

L'objectif de cette exigence est d'établir une offre à commandes nationale individuelle pour des assemblages de fenêtres infrarouge transparentes en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie de trois pouces (3 po) et quatre pouces (4 po) qui seront utilisés sur les navires de la Garde Côtière Canadienne (GCC).

#### 1.2 Contexte

La GCC à l'exigence d'effectuer des inspections de mesure quantitative fondée sur la thermographie sur les navires de la GCC. Certains navires sont déjà équipés d'assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie; d'autres seront équipés dans les années à venir.

Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie seront achetés sur demande par la GCC en Colombie Britannique, en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour le moment, dix (10) navires de la GCC sont en attente de l'installation d'assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie qui devrait représenter une quantité de moins de 300 unités combinées de fenêtre de trois pouces (3 ») et ensembles de quatre pouces (4 po). Il y a également une exigence pour les nouvelles installations et les unités de remplacement.

## 2. Documents de référence, règles, règlements et normes

Les pièces doivent être conformes aux normes suivantes :

- IEC 60529 Degrees of protection provided by enclosures (IP Code);
- Canada Shipping Act 2001;
- Canadian Standards Association (CSA);
- TP 127E Ships Electrical Standards;
- TCMS (Transport Canada Marine Safety);
- IMO regulations, resolutions and amendments, as far as compulsory for this vessel;
- Institute of Electrical & Electronic Engineers Standard No. 45 (IEEE-45);
- National Electrical Manufacturers Association (NEMA);
- Factory Acceptance Test: As required by Supplier; et
- Type Approval Certificates for Components, Required.

#### 3. Exigence - Assemblages de fenêtres transparentes aux infrarouges - Description :

L'offrant doit fournir des assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie certifié par une société de classification reconnue reconnu par Transports Canada, rencontre l'exigence pour les normes électriques et milieu marin avec les critères suivants :

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

Id de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

 Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie doivent être approuvés pour l'application marine par une Société de classification reconnue par Transport Canada.

- Les lentilles des assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie doivent avoir une transmission à large bande permettant aux longueurs d'onde du spectre visible et aux longueurs d'onde infrarouges de transmettre au travers des lentilles.
- Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie doivent être fournis avec un joint d'étanchéité qui doit être installé entre la face extérieure de l'enceinte et de l'assemblages de fenêtre transparente infrarouge.
- Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie doivent être de forme complètement circulaire.
- Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie doivent venir en deux grandeurs distinctes : diamètre de 3 pouces et 4 pouces :
- Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie de trois pouces (3 po) doivent avoir un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 2,4 pouces (60.96 millimètres) et 3 pouces (76,20 millimètres) inclusivement.
- Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie de quatre pouces (4 po) doivent avoir un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 3,4 pouces (86.36 millimètres) et 4,0 pouces (101,60 millimètres) inclusivement.
- Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie doivent être munis d'un couvercle en métal solide résistant aux impacts et à une charge. Le couvercle doit être fixé ou ouvert au moyen d'attaches non-amovibles.
- Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie doivent avoir un degré de protection (IP) équivalent à IP65 ou mieux.
- Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie doivent résister à des températures de deux-cent degrés Celsius (200°C) ou plus.
- Les assemblages de fenêtres infrarouge qui doivent avoir des pièces de montage installé « à l'intérieur» du cabinet ou de la porte, tout pièces de montage de « l'assemblages de la fenêtre » ne devra pas s'étendre au-delà de trois quarts de pouce (0,75) de la porte ou du panneau, si il est faits de métal.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

Id de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 4. Livrables

Le Contracteur doit fournir :

- Fournir des assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie, soit de trois (3) pouce ou quatre (4) pouce tel que décrit au paragraphe 3 ci-dessus, au fur et à mesure des besoins; et
- Fournir un certificat de conformité pour les installations électriques et applications marines d'une société de classification reconnue par Transports Canada.

#### 5. Calendrier et dates de livraison

Le soumissionnaire doit livrer les biens conformément à une commande subséquente à cette offre à commandes dans un délai d'au moins quatorze (14) jours suivant la date d'envoi.

#### 6. Utilisateurs désignés

- Surintendant de génie maritime, Services techniques intégrés, Direction générale de la GCC;
- Surintendants adjoints de génie maritime et les gestionnaires de génie, génie maritime, Services techniques intégrés, Direction générale de la GCC;
- Les gestionnaires de l'entretien des bâtiments, génie maritime, Services techniques intégrés, Direction générale de la GCC;
- Chef des ingénieurs de navires, Direction des services opérationnels de la GCC.

## 7. Éléments en élastomère, par exemple des tuyaux souples, du caoutchouc, des composés adhésifs, etc.

L'entrepreneur doit s'assurer que les articles élastomère contiendront 75 p. 100 de la durée de conservation autorisés au moment de la commande subséquente à l'offre à commandes

#### 8. Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais du soumissionnaire uniquement, avant de recommander le paiement.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

Id de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE « B»**

#### **BASE DE PAIEMENT**

Pendant la période de l'offre à commandes, pour les travaux exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes, le Contracteur sera payé tel que précisé ci-dessous :

#### 1. Pièces

L'entrepreneur devra fournir des assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie de deux grandeurs distinctes : diamètre de 3 pouces et 4 pouces.

L'entrepreneur doit fournir des prix unitaire fixe, rendu droits acquittés au Canada, incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

#### 2. Expédition

#### 2.1 Lieu de livraison

La Garde côtière canadienne demande que les des assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie soit livré dans les provinces suivantes : en Colombie-Britannique, en l'Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

#### 2,2 Les frais de transport

Les marchandises doivent être expédiées conformément à la destination dans la commande subséquente à l'offre à commandes et livrés rendu droits acquittés (DDP), selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

L'entrepreneur doit payer d'avance les frais de transport au Canada. Ces frais doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissement de transport payé d'avance.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

## 3. Coût des matériaux

Le responsable de l'offre à commandes insérer les prix unitaires conformément à l'annexe F, plan d'évaluation financière à l'adjudication de l'offre à commandes.

## 3.1 Coûts des pièces pour la période initiale :

Les prix unitaires fermes qui sont acquittés Incoterms 2010 au Canada, y compris tous les frais de livraison et les droits de douane et les taxes applicables.

|  |                     | ' '  |
|--|---------------------|--|
| Pour la période initiale de la commandes | date de l'offre à c | ommandes de douze (12) mois après la date de l'offre à |
| Pour la période initial                  | Du                  | _ au   |
| (Le responsable de l'offre à             | commandes indiq     | uera les dates à l'attribution de l'offre à commande)  |

| А                  | В  | С  | E                                       |
|--------------------|--|--|---|
| Numéro de la pièce |  | Description et diamètre des lentilles  | Prix unitaire<br>(\$ CAD)<br>DDP Canada |
| 1                  |  | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie de trois pouces (3 po) avec un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 2,4 pouces (60.96 millimètres) et 3 pouces (76,20 millimètres) inclusivement. |   |
| 2                  | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie de quatre pouces (4 po) avec un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 3,4 pouces (86.36 millimètres) et 4,0 pouces (101,60 millimètres) inclusivement. |  |   |

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

## 3.2 Coûts des pièces pour la période d'option un (1) :

| Les prix unitaires fermes qui sont acquittés Incoterms 2010 au Canada, y compris tous les frais de ivraison et les droits de douane et les taxes applicables. |  |
|---|--|
| Pour la période d'option # un (1) Du au (Douze (12) mois)   |  |
| Le responsable de l'offre à commandes indiquera les dates à l'attribution de l'offre à commande)  |  |

| Α  | В | С   | Е                                       |
|--|---|---|---|
| Numéro de la pièce Description et diamètre des |   | Description et diamètre des lentilles   | Prix unitaire<br>(\$ CAD)<br>DDP Canada |
| 3  |   | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie de trois pouces (3 po) doivent avoir un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 2,4 pouces (60.96 millimètres) et 3 pouces (76,20 millimètres) inclusivement. |   |
| 4  |   | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie de quatre pouces (4 po) avec un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 3,4 pouces (86.36 millimètres) et 4,0 pouces (101,60 millimètres) inclusivement.      |   |

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

## 3.2 Cost of pièces for the Option Period #2:

| •                                   | prix unitaires fermes qui sont acquittés Incoterms 2010 au Canada, y compris tous les frais de aison et les droits de douane et les taxes applicables. |     | ompris tous les frais de |
|-------------------------------------|--|-----|--------------------------|
| Pour la période d'option # deux (2) | Du   | _au | (Douze (12) mois)        |

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les dates à l'attribution de l'offre à commande)

| Α      | В  | С   | E                                       |
|--------|--|---|---|
| Numéro | Numéro de la pièce Description et diamètre des lentilles |   | Prix unitaire<br>(\$ CAD)<br>DDP Canada |
| 5      |  | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie de trois pouces (3 po) doivent avoir un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 2,4 pouces (60.96 millimètres) et 3 pouces (76,20 millimètres) inclusivement. |   |
| 6      |  | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie de quatre pouces (4 po) avec un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 3,4 pouces (86.36 millimètres) et 4,0 pouces (101,60 millimètres) inclusivement.      |   |

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### ANNEXE « C »

#### **EXIGENCES D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS**

Le fournisseur doit présenter un rapport trimestriel portant sur les activités liées aux commandes subséquentes et aux contrats. Ces rapports peuvent contenir, entre autres, les renseignements suivants :

- a. le numéro de l'offre à commandes
- b. le nom du fournisseur;
- c. la période visée par le rapport;
- d. le numéro de la commande subséquente et du contrat pour chaque commande subséquente et contrat, y compris les modifications;
- e. le ministère client;
- f. l'autorité contractante;
- g. la date de la commande subséquente et du contrat;
- h. la période de la commande subséquente et du contrat;
- i. les articles acquis;
- j. la valeur de la commande subséquente et du contrat, la taxe sur les produits et services ou a taxe de vente harmonisée incluse, selon le cas.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

% Id de l'acheteur - Buyer ID 027ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « D »

## INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

| L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :             |  |
|--|--|
| <ul><li>( ) Carte d'achat VISA ;</li><li>( ) Carte d'achat MasterCard ; et</li><li>( ) Dépôt direct.</li></ul> |  |

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

027ml. F7044-170260

#### **ANNEXE « E »**

#### PLAN D'ÉVALUATION TECHNIQUE

### 1. Renseignements généraux

Les Critères techniques obligatoires M1 à M11 doivent être traitées afin d'être techniquement recevable.

L'offrant doit soumettre les documents à l'appui nécessaires pour bien démontrer la conformité aux critères techniques obligatoires. Uniquement énoncer que les critères techniques obligatoires est de répondre, ne sera pas considéré comme la « preuve » aux fins de l'évaluation. Afin de bien démontrer la conformité, l'offrant doit fournir tous les détails de la façon dont il répond aux critères obligatoires.

Il est acceptable d'utiliser texte d'une brochure ou manuel technique et fournir la brochure ou manuel technique et de l'inclure dans l'offre de l'offrant.

Pour être recevable, une offre technique doit avoir le texte de l'offrant dans tous les espaces réservés pour le texte.

## 2. Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires pour les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie, sont comme suit :

| # | Exigences techniques obligatoires  | De quelle façon vous répondez aux critères? |
|---|--|---|
| 1 | Les assemblages de fenêtre infrarouge doivent<br>être approuvés pour l'application marine par une<br>Société de classification reconnue par Transport<br>Canada. (voir bas des Exigences techniques<br>obligatoires)             |   |
| 2 | Les lentilles des assemblages de fenêtre infrarouge doivent avoir une transmission à large bande permettant aux longueurs d'onde du spectre visible et aux longueurs d'onde infrarouges de transmettre au travers des lentilles. |   |
| 3 | Les assemblages de fenêtre infrarouge doivent<br>être fournis avec un joint d'étanchéité qui doit être<br>installé entre la face extérieure de l'enceinte et de<br>l'assemblage de fenêtre transparente infrarouge.              |   |

N° de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID 027ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

| 4  | Les assemblages de fenêtre infrarouge doivent<br>être de forme complètement circulaire.  |  |
|----|--|--|
| 5  | Les assemblages de fenêtre infrarouge doivent venir en deux grandeurs distinctes : diamètre de 3 pouces et diamètre de 4 pouces :  |  |
| 6  | Les assemblages de fenêtre infrarouge de trois pouces (3 po) doivent avoir un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 2,4 pouces (60.96 millimètres) et 3 pouces (76,20 millimètres) inclusivement.   |  |
| 7  | Les assemblages de fenêtre infrarouge de quatre pouces (4 po) doivent avoir un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 3,4 pouces (86.36 millimètres) et 4,0 pouces (101,60 millimètres) inclusivement.   |  |
| 8  | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente en Crystal sans obstructions doivent être munis d'un couvercle en métal solide résistant aux impacts et à une charge. Le couvercle doit être fixé ou ouvert au moyen d'attaches non-amovibles.  |  |
| 9  | Les assemblages de fenêtre infrarouge doivent<br>avoir un degré de protection (IP) équivalent à<br>IP65 ou mieux.  |  |
| 10 | Les assemblages de fenêtre infrarouge doivent résister à des températures de deux-cent degrés Celsius (200°C) ou plus.   |  |
| 11 | Les assemblages de fenêtre infrarouge qui doivent avoir des pièces de montage installé « à l'intérieur» du cabinet ou de la porte, toute pièce de montage de « l'assemblages de la fenêtre » ne devra pas s'étendre au-delà de trois quarts de pouce (0,75) de la porte ou du panneau, s'il est fait de métal. |  |

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

Id de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# **Liste des organisations reconnues par Transports Canada** sur leur le site Web: <a href="http://www.tc.gc.ca/eng/marinesafety/dvro-fsc-dspi-1781.htm">http://www.tc.gc.ca/eng/marinesafety/dvro-fsc-dspi-1781.htm</a>

Les organisations reconnues par Transport Canada :

American Bureau of Shipping (ABS)

Bureau Veritas

ClassNK

DNV GL

Korean Register

Lloyd's Register

RINA Services, SpA

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

#### ANNEXE «F»

## PLAN D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

Le responsable de l'offre à commandes insérer les prix unitaires dans l'annexe B, base de paiement de l'adjudication de l'offre à commandes.

## 1. Renseignements généraux

Les Critères techniques obligatoires M1 à M6 doivent être traitées afin d'être financièrement recevable.

Afin d'être financièrement recevable, une offre technique doit avoir des prix de l'offrant dans tous les espaces réservés aux prix, en dollars canadiens rendu droits acquittés au Canada.

## 2. Critères financiers obligatoires – Évaluation financière :

## 2.1 Coûts des Pièces pour la période initiale :

Liste de prix unitaires fermes qui sont rendu droits acquittés au Canada.

| Α         | В  | С   | D                        | E  |
|-----------|--|---|--------------------------|--|
| #<br>Line | Description et diamètre de lentilles de pour les fenêtres infrarouges transparentes en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie, sont les suivantes :                | Prix<br>unitaire<br>(\$ CAD)<br>DDP<br>Canada | Quantité<br>D'évaluation | Sous Total<br>(C X D =E)<br>(\$ CAD)<br>DDP Canada |
| 1         | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente de trois pouces (3 po) avec un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 2,4 pouces (60.96 millimètres) et 3 pouces (76,20 millimètres) inclusivement.     |   | 100                      |  |
| 2         | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente de quatre pouces (4 po) avec un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 3,4 pouces (86.36 millimètres) et 4,0 pouces (101,60 millimètres) inclusivement. |   | 100                      |  |

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

## 2.2 Coûts des pièces pour la période d'option un (1) :

Liste de prix unitaires fermes qui sont rendu droits acquittés au Canada.

| Α         | В  | С   | D                        | Е  |
|-----------|--|---|--------------------------|--|
| #<br>Line | Description et diamètre de lentilles de pour les fenêtres infrarouges transparentes en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie, sont les suivantes :                | Prix<br>unitaire<br>(\$ CAD)<br>DDP<br>Canada | Quantité<br>D'évaluation | Sous Total<br>(C X D =E)<br>(\$ CAD)<br>DDP Canada |
| 3         | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente de trois pouces (3 po) avec un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 2,4 pouces (60.96 millimètres) et 3 pouces (76,20 millimètres) inclusivement.     |   | 100                      |  |
| 4         | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente de quatre pouces (4 po) avec un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 3,4 pouces (86.36 millimètres) et 4,0 pouces (101,60 millimètres) inclusivement. |   | 100                      |  |

## 2.3 Coûts des pièces pour la période d'option deux (2) :

Liste de prix unitaires fermes qui sont rendu droits acquittés au Canada.

| Α         | В  | С   | D                        | E  |
|-----------|--|---|--------------------------|--|
| #<br>Line | Description et diamètre de lentilles de pour les fenêtres infrarouges transparentes en Crystal sans obstructions qui sont adaptés pour la mesure quantitative fondée sur la thermographie, sont les suivantes :                | Prix<br>unitaire<br>(\$ CAD)<br>DDP<br>Canada | Quantité<br>D'évaluation | Sous Total<br>(C X D =E)<br>(\$ CAD)<br>DDP Canada |
| 5         | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente de trois pouces (3 po) avec un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 2,4 pouces (60.96 millimètres) et 3 pouces (76,20 millimètres) inclusivement.     |   | 100                      |  |
| 6         | Les assemblages de fenêtre infrarouge transparente de quatre pouces (4 po) avec un diamètre d'ouverture d'affichage réel de la lentille entre 3,4 pouces (86.36 millimètres) et 4,0 pouces (101,60 millimètres) inclusivement. |   | 100                      |  |

Ces quantités évalué sont seulement des estimations pour l'évaluation financière et ne doivent pas être pris en considération d'aucune façon comme un engagement de la part du Canada.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier 027ml. F7044-170260

## 3. Calculation of Financial Evaluation Total:

| Line<br>number | Description   | Sub-total |
|----------------|---|-----------|
| Hamber         |   |           |
| 7              | Sous-total pour l'assemblage de fenêtre infrarouge transparente de trois pouces (3 po), période initiale ligne 1E     |           |
| 8              | Sous-total pour l'assemblage de fenêtre infrarouge transparente de quatre pouces (4 po), période initiale ligne 2E    |           |
| 9              | Sous-total pour l'assemblage de fenêtre infrarouge transparente de trois pouces (3 po), période d'option #1 ligne 3E  |           |
| 10             | Sous-total pour l'assemblage de fenêtre infrarouge transparente de quatre pouces (4 po), période d'option #1 ligne 4E |           |
| 11             | Sous-total pour l'assemblage de fenêtre infrarouge transparente de trois pouces (3 po), période d'option #2 ligne 5E  |           |
| 12             | Sous-total pour l'assemblage de fenêtre infrarouge transparente de quatre pouces (4 po), période d'option #2 ligne 6E |           |
| 13             | Calcul du total de l'évaluation financière: 7 + 8 + 9 + 10 + 11 + 12=   |           |

# To fill out: Additional information to fill out that is not part of financial evaluation: Address of Contractor's Canadian facility for shipping services

| Address of Contractor's facility | from which all goods will be shipped to Canadian addresses  |
|----------------------------------|---|
|                                  | adian facility for shipping services                        |
| Address of Contractor's facility | from which all goods will be shipped to Canadian addresses  |
| Address of Contractor's Can      | adian facility for shipping services                        |
| Address of Contractor's facility | from which all goods will be shipped to Canadian addresses. |